

UNA
CHARPENTE
MENUISERIE
AGENCEMENT

DE LA CAPEB

CONFÉRENCE DE PRESSE

JEUDI 2 MARS 2017



LE PRESIDENT



**Jean-Marc DESMEDT,
Président de l'UNA
Charpente-Menuiserie-Agencement**

Il dirige depuis 1985 son entreprise de charpente menuiserie à Sainte Marie-la-blanche, en Côte d'Or. Elle emploie aujourd'hui 3 salariés.

Adhérent CAPEB depuis près de 29 ans, il exerce actuellement son troisième mandat consécutif à la présidence de l'UNA. Son engagement pour les métiers du bois l'amène à exercer également d'autres fonctions :

- Administrateur et membre du Bureau du FCBA (Institut technologique Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement)
- Membre de la commission Bois au sein du CODIFAB (Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois)
- Vice-président de FBIE (France Bois Industrie Entreprise)
- Président de l'Association faCE (fabrications artisanales Conformes aux Exigences)
- Membre du Bureau du CNDB (comité national du développement du bois).
- Membre du Bureau du CSF-CNI (comité stratégique de la filière du conseil national de l'industrie)
- Membre de la Commission des affaires européennes de l'U2P (Union des Entreprises de Proximité, Ex-UPA)
- Membre de l'Assemblée Générale de l'UCF, (Union des caisses de France des congés et intempéries du BTP)

En avril 2015, ses collègues du Conseil d'administration l'élisent au Bureau de la CAPEB au poste de Trésorier. L'année précédente, ils l'avaient élu au poste de Secrétaire Adjoint.

LES 7 CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Laurent BRAUN

Il dirige une entreprise de 5 salariés dans le Bas-Rhin et est conseiller professionnel depuis 2009.

Il porte trois dossiers au sein de l'UNA :

- la normalisation
- la qualité
- QUALIBAT



Alain ROQUE

L'entreprise de menuiserie charpente de ce Maître artisan compte 8 salariés.

Conseiller professionnel depuis 2010, il gère les dossiers suivants :

- La normalisation
- La qualité
- les poussières de bois



Lucien MILLION

Ce Maître artisan dirige une entreprise de 5 salariés de Charpente et maison ossatures bois dans les Vosges. Il est conseiller professionnel depuis 2008.

Il suit principalement deux dossiers :

- . La formation
- . La normalisation des structures et des murs



Nicolas BUGUET



Ce jeune conseiller professionnel dirige une entreprise artisanale de charpente et couverture en Haute Marne, qui emploie 43 salariés.

Maître artisan, il est qualifié ECO Artisan et intervient sur tous types de travaux et d'activités.

Au sein de l'UNA, il suit plus particulièrement les dossiers

- de formation,
- de labélisation,
- de certification,
- le marquage CE,
- le DTU31-4
- et le DTU 31.2.

Laurent BEAUDONNAT



Cet artisan employeur de 18 salariés dirige une entreprise de Charpente en Auvergne. Il est adhérent de la CAPEB du Puy de Dôme depuis 1970.

Désigné Conseiller Professionnel depuis 2016, il se voit confier les dossiers de normalisation sur les bâtiments à ossature bois

Patrick RAGOT



Maître artisan, ECO Artisan, il dirige une entreprise de Menuiserie et de charpente qui emploie 7 salariés à Coucy le Château en Picardie.

Avec 5 autres collègues, il œuvre au sein d'un groupement d'entreprises. Il est adhérent de la CAPEB de l'Aisne depuis 1984.

En tant que Conseiller Professionnel, et depuis 2015, il suit les dossiers Déchets, RSE et Menuiserie intérieure

Olivier GIDDE



Artisan travaillant seul, il est Menuisier Agenceur à Martigues. Premier Vice-Président de la Section CMA et secrétaire du Bureau au sein de la Capeb des Bouches du Rhône

Conseiller Professionnel depuis 2015, il suit les dossiers :

- Agencement/Design
- Formation/Menuiserie
- Prévention

PRÉSENTATION DE L'UNA

LE RÔLE DES UNA AU SEIN DE LA CAPEB

La CAPEB regroupe en son sein 8 Unions Nationales Artisanales qui défendent et représentent les métiers de l'artisanat du bâtiment.

- Couverture-Plomberie-Chauffage
- Équipement Electrique et Electrodomotique
- Maçonnerie-Carrelage
- Charpente-Menuiserie-Agencement
- Peinture-Vitrerie-Revêtements
- Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation
- Serrurerie-Métallerie
- Métiers de la Pierre

Au sein de chaque Union Nationale Artisanale, le Président élu et ses conseillers professionnels élaborent, sur la base des propositions faites par les CAPEB départementales et leurs sections professionnelles, la politique de leur profession lors de conseils et de réunions de concertation. Les sections départementales constituent le premier échelon de la politique professionnelle. Elles détectent les besoins des artisans et les font remonter à la CAPEB nationale sous forme de préconisations.

Les domaines de compétences des UNA sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique professionnelle au sein de la filière
- La promotion et la représentation des métiers
- L'anticipation des évolutions des métiers
- La prospective professionnelle et la conquête des marchés.

Plusieurs fois par an, les présidents d'UNA se réunissent au sein du Conseil des Professions, présidé par le Président de la CAPEB, afin d'examiner les actions et les projets communs aux différentes professions. Une politique cohérente est ainsi définie et mise en application.

LES ACTIONS DE L'UNA CMA

1. PROMOTION DES MÉTIERS ET FORMATION

L'UNA CMA (Charpente Menuiserie Agencement) a travaillé, dans le cadre du Comité stratégique de filière bois, à la promotion des métiers du Bois Bâtiment et à l'analyse des besoins de compétences et de formation initiale et continue.

Dans le cadre de la Commission professionnelle consultative du ministère du Travail pilotée par l'AFPA, la profession a travaillé, via l'UPA, sur la fusion de deux titres professionnels : Poseur Installateur de menuiseries, fermetures et équipements et Poseur de menuiserie et d'aménagements intérieurs en un seul titre visant l'emploi de

Menuisier Poseur. De même, le Technicien d'études en menuiserie d'agencement a remplacé l'ancien titre : Technicien en menuiserie et agencement intérieurs.

2. LA NORMALISATION

Le suivi de la normalisation représente un volume de travail important pour l'UNA CMA, notamment pour les dossiers suivants :

Travaux de charpente et ossature

- NF DTU 31.2 Bâtiments à ossature bois ;
- NF DTU 31.4 Façades rideaux en bois ;
- Commission P21A relative aux Eurocodes bois.

Travaux de menuiserie

- NF DTU 51.2 Parquet collé ;
- NF DTU 51.4 Terrasses en bois.

Travaux transversaux

- Norme expérimentale sur les ouvrages d'interface.

3. ETUDES ET RECHERCHES

L'utilisation des fonds provenant de la taxe affectée, CODIFAB, a permis d'engager des travaux spécifiques dont les plus importants sont les suivants :

• Pour le secteur de la structure

- Des groupes de travaux se réunissent et travaillent à la préparation de la mise en place des solutions informatiques devant répondre aux exigences du plan numérique (BIM) qui devrait être mis en application en 2017 ;
- Une étude thermique d'été est engagée pour apporter des solutions et des recommandations de conceptions des panneaux à ossature bois devant apporter un confort d'été ;
- Une campagne d'essais sur la propagation du feu par les façades en bois (LEPIR 2) a été réalisée de 2012 à 2015. Pour exploiter au mieux cette campagne, il a été nécessaire de faire reconnaître ces résultats par les pouvoirs publics. Pour cela, il a été élaboré une appréciation de laboratoire qui est désormais officiellement reconnue par le ministère de l'intérieur et par le ministère de l'équipement (écologie) et prise en compte dans l'application du paragraphe 2.4 de l'IT 249 de 2010.

• Pour le secteur de la menuiserie

- Etude protection des bois : caractérisation de systèmes de peinture et de protection des ouvrages extérieurs en bois. Ainsi, plusieurs fournisseurs de

systèmes de peinture présentent des avis de laboratoires (du FCBA) pour garantir la tenue des peintures jusqu'à 10 ans ;

- Etude de recherche sur les fenêtres en bois à vitrage collé : plusieurs principes sont étudiés afin d'en déterminer leurs performances.
- **Pour tous les secteurs du bois**
- Projet de sensibilisation des professionnels du bois (charpentier, menuisier, agenceur) sur l'intégration du design dans leur stratégie de développement. A cet effet, il est organisé un concours pour lequel se sont engagées plusieurs écoles « d'ingénieurs du Design » dont les meilleurs projets seront récompensés. Néanmoins, tous les projets présentés pourront apporter des informations sur les tendances et les évolutions des formes, des couleurs et des utilisations des produits et d'ouvrages en bois ;
- Etude poussières bois : Simplification des procédures de contrôle de la VLEP des poussières de bois ;
- Etude de recherche de dispositifs de certification spécifiques aux entreprises artisanales : Ce projet va permettre de proposer des certifications moins chères et moins contraignantes au quotidien pour les entreprises ;
- Préparation des outils de la filière bois pour être un véritable acteur du BIM (Plan de transition numérique) qui est en cours d'élaboration au niveau français mais aussi au niveau européen ;
- Dans le cadre du plan bois II, est élaboré le guide des référentiels des techniques constructives du bois dans la construction. Après avoir constaté que les techniques constructives du bois étaient peu ou pas enseignées dans la plupart des formations initiales destinées aux acteurs de la construction, il a été décidé de réaliser un ouvrage qui mettra en perspective les acquis techniques de la filière bois, au travers d'un outil panoramique efficace pour tous les prescripteurs et tous les acteurs techniques notamment les BET et les bureaux de contrôle...

4. LE LOBBYING

L'UNA CMA continue son engagement dans un double challenge pour le développement du bois dans la construction, notamment en étant l'un des acteurs du pilotage du Plan national « Industrie du bois » de la nouvelle France Industrielle.

- Au travers du CSF-CNI (Comité Stratégique de Filière - Conseil National Industriel) qui a pour objectif d'élaborer un projet industriel de développement de la filière bois sur le plan national ;
- En participant au plan Mathis ou plan Bois qui a pour but la préparation de grands ouvrages en bois, notamment la construction de bâtiment de grande hauteur.

5. LA FINITION EXTERIEURE BOIS

Le FCBA a réalisé une étude sur la caractérisation et la qualification de systèmes de finitions permettant de maintenir l'esthétique de la menuiserie bois pendant 10 ans

L'objectif de l'étude est une aide à la mise au point de systèmes profils de menuiserie-finition permettant de maintenir pendant 10 années la pérennité d'aspect des menuiseries bois. Pour cela il a été primordial de prendre en compte les différents paramètres contribuant aux performances globales du couple « profilés bois usiné/ système de finition », à savoir :

- l'essence de bois et son mode de préservation éventuel
- la conception de la menuiserie (formes des profilés)
- le système de finition : conditions d'application, de séchage, résistance aux intempéries.

Le programme de travail a d'abord débuté par une analyse bibliographique permettant d'identifier les différents paramètres influençant les performances des finitions (choix des bois, débit, état de surface, caractéristiques de la finition, paramètres extérieurs). Puis une vaste campagne d'essai a été menée afin d'étudier les performances des finitions sélectionnées.

Celles-ci ont été appliquées sur de petites éprouvettes planes de pin sylvestre pour mener les tests de vieillissement conformément à la série de normes NF EN 927 relatives aux finitions extérieures pour bois. En parallèle, les performances ont aussi été étudiées sur pin sylvestre traité (CTB-P+), moabi et duramen de chêne. Les durées de vieillissement préconisées par NF EN 927 (1 an en vieillissement naturel NF EN 927-3, 12 semaines en vieillissement artificiel NF EN 927-6) ont été doublées pour obtenir une vision des performances des finitions sur le long terme. Ces temps d'essai ont donc été portés à 24 semaines de vieillissement artificiel et 2 ans de vieillissement naturel. La roue de dégradation fréquemment utilisée en évaluation chez les menuisiers a également fait l'objet d'investigations. Ainsi les systèmes de finition ont été évalués après 6 semaines de roue, durée habituellement utilisée pour un système complet.

Cette durée a également été doublée pour accéder aux performances après 12 semaines de vieillissement. L'influence du design de profilés de menuiserie a été étudiée sur pin sylvestre en comparant les performances des finitions sur pièces d'appui élargies, traverses basses avec jet d'eau, traverses basses sans jet d'eau.

Enfin, la partie expérimentale a été complétée par une proposition de contrôle de production en usine (CPU) pour les menuiseries finies. Il décrit les contrôles aux différentes étapes de la fabrication (matériau, produits, process, produit fini).

6. La CERTIFICATION DE SERVICES

Plusieurs TPE et PME souhaitent mais ne pensent pas pouvoir accéder à une certification de service car :

- Processus de certification complexe et contraignant

- Et comment faire simple quand on est polyvalent ?
- Coût important

Proposer une solution aux entreprises hésitantes, en attente d'une solution de certification simple et adaptée

Et donc :

- Mettre à la portée des PME & TPE un projet de certification de services basé sur les concepts de l'ISO 9001
- Simple et pragmatique, allant à l'essentiel, et exigeant certains moyens à mettre en œuvre
- Avec des exemples de moyens à déployer et notes explicatives en annexe du référentiel

La CAPEB a donc participé, aux côtés du CODIFAB (Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois) à l'initiative de ce projet, à la création d'un référentiel d'engagement de service.

Les TPE ou PME ont signifié leurs **attentes principales vis à vis de la démarche de certification**. Sont ressortis les points suivants :

- Fournir un cadre d'organisation, simple et adapté aux spécificités des TPE et PME du secteur
- Mettre à disposition des entreprises des moyens pour répondre aux exigences du référentiel
- Servir de cadre aux déploiements des certifications et labellisations, nombreuses sur le secteur
- Pouvoir accéder à une certification à des coûts adaptés aux ressources des TPE.

Les **attentes identifiées** auprès de ces parties ont été la base de l'élaboration des engagements de service du référentiel.

Pour répondre à ces attentes le référentiel est donc constitué :

- Des exigences relatives aux engagements de service
- Des exigences relatives aux informations documentées permettant de démontrer la prise en compte des engagements
- D'annexes apportant des compléments d'information, présentant à titre d'exemple les moyens à mettre en place

Où en est le projet ?

Les éléments présentés ont suscité un intérêt auprès de plusieurs organismes certificateurs, notamment car la démarche de la certification de services sera nécessaire demain et vise les TPE/PME.

A leur sens, cette démarche s'inscrit dans une démarche qui vise à répondre aux enjeux de demain et pour laquelle la certification sera une réponse.

Le cœur du référentiel est défini et cadré, sa forme doit être encore affinée pour séduire les futurs exploitants de la marque et être lisible sur le marché.

De même, les entreprises visées ne disposent pas en interne de responsable Qualité rompu à des termes techniques parlant à des spécialistes de la qualité et des audits : une vulgarisation du langage du référentiel est à mener pour une appropriation rapide et simple par un artisan, une TPE...

Il est nécessaire et attendu de :

- Faire une approche « marché » plus approfondie
- De finaliser le référentiel dont la partie fonctionnement avec les organismes certificateurs et organisation pour la gestion de la marque
- De rédiger le guide
- Valider le concept au travers de pilote industriel
- D'entamer des travaux pour trouver le nom d'une marque cohérente

7. LA PROPAGATION DU FEU EN FACADE BOIS

Depuis 2012, la filière Bois (1), accompagnée par le CSTB et le FCBA, concentre ses efforts dans la mise à disposition des acteurs de la construction, de solutions bois maîtrisées vis-à-vis du risque de propagation du feu par les façades. Ainsi est née l'offre SYNERBOIS Partenaires, fruit de ce travail collaboratif.

Les dispositions constructives, prises en application des objectifs de sécurité « incendie » fixés par le Code de la Construction et de l'Habitation, visent à prévenir le risque de propagation du feu par l'extérieur d'un bâtiment via des façades intégrant du bois et comportant des baies vitrées. Les façades visées sont celles constituées d'un bardage ventilé mis en œuvre sur des parois porteuses ou non-porteuses réalisées en ossature bois, ou en panneaux bois monobloc de type panneaux en bois massif contrecollés et contre cloués, ainsi qu'en éléments de maçonnerie ou en béton armé.

Les dispositions proposées concernent les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les bâtiments d'habitation de la 3ème et 4ème famille dans la limite des prescriptions relatives à la réglementation propre à chaque type de bâtiment.

Ainsi, les dispositions constructives prévues au titre du présent document ne sont pas exigées pour les bâtiments d'habitation des 1ère et 2ème familles pour lesquelles il n'y pas d'exigence relative à la propagation du feu via la façade. Le risque pour ces bâtiments est considéré limité et les exigences réglementaires sont aujourd'hui considérées suffisantes pour ce type de bâtiment.

Toutes ces dispositions proposées reflètent l'état de l'art sur le territoire national et s'appuient sur une campagne d'essais réalisée entre 2012 et 2015.

La publication de versions enrichies est attendue. En particulier, pourront être proposées (suivant études réalisées) des dispositions constructives pour des systèmes alternatifs aux bardages ventilés (ETICS, vêtures, vêtages, ...) mis en œuvre sur des systèmes constructifs à base de bois ainsi que des solutions constructives mises en œuvre sur des systèmes de façades en bois susceptibles de participer à l'indice D (balcons,...).

(1) *La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), la Fédération des Industries Bois Construction (FIBC), l'Union des Métiers du Bois - Fédération Française de Bâtiment (UMB-FFB), et France Bois Forêt (FBF)*



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Paris, le

27 JAN. 2017

DIRECTION DES SAPEURS POMPIERS

SOUS-DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE
ET DES ACTEURS DU SECOURS

BUREAU DE LA PREVENTION ET
DE LA REGLEMENTATION INCENDIE

Affaire suivie par : Hervé TEPHANY
tél. : 01.72.71.65.88
mail : herve.tephany@interieur.gouv.fr

DGSCGC/DSP/SDSAS/BPRI n° 60

NOTE D'INFORMATION

Objet : protection contre l'incendie des façades.

P.I. : note d'information sur la protection contre l'incendie des façades bois.

La note d'information ci-jointe est destinée à préciser certaines dispositions de l'instruction technique n° 249 relatives aux façades.

Pour le ministre et par délégation,
Le Sous-Directeur des Services d'Incendie
et des Acteurs du Secours

Benoit TRAVISANI

NOTE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DES FAÇADES BOIS

Dans sa partie 2.4, l'instruction technique 249 du 24 mai 2010 décrit des solutions de protection contre l'incendie des systèmes de façades bois.

La présente note concerne plus particulièrement les façades constituées d'un bardage ventilé mis en œuvre sur des parois porteuses ou non-porteuses réalisées en ossature bois, ou en panneaux bois monobloc de type panneaux en bois massif contrecollés et contre-cloués, ainsi qu'en éléments de maçonnerie ou en béton armé.

Depuis 2010, les évolutions des différents systèmes de façade, les retours d'expérience et l'évolution des outils pour évaluer les performances au feu de ces systèmes ont conduit les pouvoirs publics à demander aux différentes filières, et notamment à la filière bois, de valider, par des essais, la conformité des solutions applicables aux façades citées ci-dessus selon le protocole d'essai dit LEPIR 2*, défini par l'arrêté du 10 septembre 1970.

Ainsi, une campagne d'essais LEPIR 2 a été réalisée de 2012 à 2015 par les laboratoires CSTB et FCBA, mandatés par le CODIFAB, la DHUP et France Bois Forêt. Les résultats de ces essais permettent de préciser le paragraphe 2.4 de l'IT 249 de 2010.

Ces nouveaux éléments techniques sont compilés dans l'appréciation de laboratoire jointe à cette note.

Cette appréciation de laboratoire est à prendre en compte pour l'application du paragraphe 2.4 de l'IT 249 de 2010.





Derniers chiffres 2017 :

Nombre total d'entreprises qualifiées RGE (RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT (*source Qualibat*) = **66 472** réparties ainsi :

- ⇒ **61 836** entreprises qualifiées RGE par QUALIBAT (pouvant intervenir dans 119 713 domaines de travaux), dont :
 - 45 106 entreprises avec mention RGE,
 - **14 138 ECO Artisans**
 - 2 782 Pros de la Performance Energétique,
 - 2 547 qualifications ENR.
- ⇒ Environ **9 000** entreprises qualifiées RGE par Qualit'EnR
- ⇒ Environ **500** entreprises qualifiées RGE par QUALIFELEC

Nombre d'entreprises ayant réalisé un parcours FEE Bat éligible au RGE = **60 000** (période 2014 - 2016)

NB : une entreprise peut avoir plusieurs qualifications et être qualifiée chez QUALIBAT et Qualit'EnR.



Derniers chiffres 2016 :

Nombre de formations FEEBAT réalisées depuis 2008 = **170 000**

Objectifs FEEBAT pour 2015 : **26 000 formations**

Pour Rappel : Objectifs calculés en fonction de la dotation EDF :

Année	2014	2015	2016	2017
Nombre	28 000	30 000	28 000	26 000
Dotation	15 ms	15 ms	10 ms	10 millions

Pour Rappel =

En 2016, le marché de la rénovation énergétique est actuellement de 11 milliards dans l'artisanat du bâtiment.

La part des travaux de rénovation énergétique pèse pour **15 %** de l'activité totale (neuf et ancien) de l'artisanat du bâtiment.

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA PROFESSION

7.3 CHARPENTE MENUISERIE AGENCEMENT

■ Entreprises de moins de 20 salariés

	Entreprises (*)	Répartition	Auto-entrepreneurs	Répartition
Travaux de menuiserie bois et PVC	38 067	78 %	10 151	81 %
Agencement des lieux de vente	2 281	5 %	543	4 %
Travaux de charpente	8 441	17 %	1 831	15 %
Charpente Menuiserie Agencement	48 789	100 %	12 525	100 %

Sources : SIRENE au 1^{er} janvier 2014 et estimation CAPEB/ACOSS

(*) Hors auto-entrepreneurs

■ Non salariés des entreprises du bâtiment

	Non salariés (*)	Répartition	Auto-entrepreneurs (**)	Répartition
Travaux de menuiserie bois et PVC	34 300	81 %	12 866	81 %
Agencement des lieux de vente	1 448	4 %	725	5 %
Travaux de charpente	6 554	15 %	2 294	14 %
Charpente Menuiserie Agencement	42 302	100 %	15 885	100 %

Source : RSI le 31/12/2014

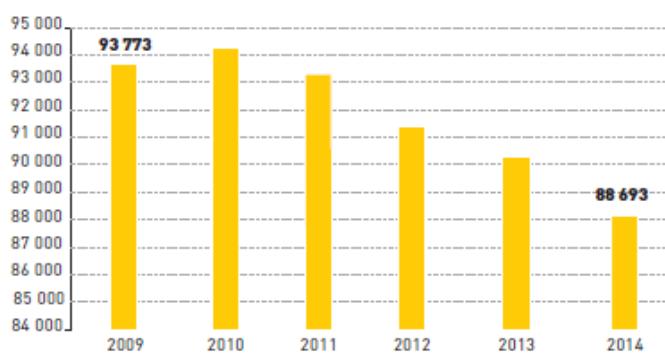
(**) Hors auto-entrepreneurs.

(**) Ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires, les auto-entrepreneurs ont 8 trimestres pour déclarer du chiffre d'affaires sous peine d'être radiés

■ Évolution des effectifs salariés des entreprises de Charpente Menuiserie Agencement de moins de 20 salariés

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Travaux de menuiserie bois et PVC	67 513	67 739	67 003	65 554	64 751	63 167
Agencement de lieux de vente	4 937	4 927	4 632	4 521	4 382	4 315
Travaux de charpente	21 323	21 665	21 800	21 644	21 538	21 211
Charpente Menuiserie Agencement	93 773	94 331	93 435	91 719	90 671	88 693

Source : ACOSS 2014 (séries revues et corrigées hors apprentis et stagiaires)



Source : ACOSS 2014 (séries revues et corrigées hors apprentis et stagiaires)

Le nombre de salariés dans les entreprises de Charpente Menuiserie Agencement de moins de 20 salariés a reculé de 5 % entre 2009 et 2014.

7-1 VUE D'ENSEMBLE

■ Entreprises de moins de 20 salariés

	Entreprises (**)	Répartition	Auto-entrepreneurs	Répartition
Gros œuvre (*)	111 934	29 %	19 895	19 %
Second œuvre	274 524	71 %	85 609	81 %

Sources : SIRENE au 1^{er} janvier 2014 et estimation CAPEB / ACOS

(*) Codes APE 4120A, 4120B, 4399B, 4399C et 4311Z

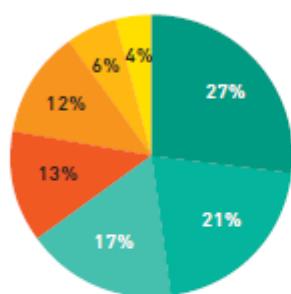
(**) Hors auto-entrepreneurs

71 %

du second œuvre

sont réalisés par des entreprises de moins de 20 salariés (hors auto-entrepreneurs) au 1^{er} janvier 2014

■ Répartition des entreprises (*) de moins de 20 salariés du bâtiment par activités



- Maçonnerie Carrelage
- Peinture Vitrerie Revêtements
- Couverture Plomberie Chauffage
- Équipement Électrique et Électrodomotique
- Charpente Menuiserie Agencement
- Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation
- Serrurerie Métallerie

Source : SIRENE au 1^{er} janvier 2014
(**) Hors auto-entrepreneurs

21 %

des entreprises de moins de 20 salariés du bâtiment (hors auto-entrepreneurs)

sont des entreprises de
Peinture Vitrerie
Revêtements

LES JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION

LE RENDEZ-VOUS CLÉ DE L'UNA :

Jean Marc DESMEDT et son équipe de conseillers professionnels ont retenu 3 thèmes « phare » des JPC CMA qui sont les suivants :

1. Les nouveaux outils de dématérialisation des relevés de chantier :

✓ L'exemple du Scan Laser 3D

La société CoDEM présentera un projet de rénovation patrimoniale d'un manoir grâce à l'acquisition d'une image numérique 3D avec un scan laser.

Le principe d'acquisition d'un nuage de point par un scanner laser 3D est très proche de celui d'une mesure au télémètre laser, à la différence que plusieurs centaines de milliers de points sont générés chaque seconde.

Chaque point est alors enregistré avec ses coordonnées spatiales avec une très grande précision.

Le nuage de point ainsi constitué permettra par la suite de réaliser des mesures, d'analyser des déformations, de réaliser des états des lieux, etc. et d'aboutir, lorsque c'est nécessaire, à la modélisation d'une maquette numérique complète.



2. L'aménagement des lieux de vie dans les locaux tertiaires comme dans les logements

3. Les poussières de bois

Depuis une année, la convention destinée à favoriser la prévention du risque cancérogène lié à l'exposition aux poussières de bois a été clôturée. Ce qui fut l'occasion pour les organisations patronales signataires de cette convention, dont la CAPEB, d'écrire à la Direction Générale du Travail, de dresser un bilan et d'exprimer la volonté de la filière de sa reconduction.

Les objectifs initiaux de la convention étaient ambitieux compte-tenu de la grande diversité des cas d'exposition aux poussières de bois et des solutions possibles à mettre en œuvre dans les entreprises, et surtout dans les TPE.

Si la mesure de l'impact de la convention au niveau des entreprises reste difficile à évaluer, **le travail collectif mené durant ces 3 années a permis cependant :**

- **d'obtenir une cartographie** plus précise des différentes situations d'exposition aux poussières de bois selon les acteurs ;
- **de prendre en compte, dans les entreprises, le risque** lié à l'exposition aux poussières de bois et l'information des salariés des entreprises vis-à-vis de ce risque,
- **d'identifier un certain nombre de solutions d'amélioration** possibles dans les entreprises et l'initiation de travaux collectifs d'évaluation des risques secteurs par secteurs.

Par ailleurs, les organisations patronales ont fait état des difficultés restantes dans ce dossier :

- **le coût des mesures d'empoussièvement** effectuées selon l'arrêté de novembre 2009 et l'incapacité de la plupart des entreprises représentées à assumer ces coûts.
- **le manque d'homogénéité dans le contrôle des entreprises** par les organismes accrédités et notamment, du manque d'un cadre plus élaboré de rédaction du rapport de contrôle ainsi que de l'interprétation des résultats de contrôle, outil qui pourrait permettre une comparaison plus réaliste entre plusieurs contrôles réalisés à des temps différents et évaluer ainsi les progrès réalisés par les entreprises.
- **l'inachèvement de certains travaux** qui obère la volonté des entreprises d'aller jusqu'au bout des actions afin de pouvoir en tirer tous les enseignements nécessaires
 - à une bonne appréhension du risque poussières de bois,
 - à la mise en place, notamment de cursus de formation adaptés,
 - et au développement d'outils d'aide permettant une meilleure gestion préventive du « risque poussières de bois ».

4. Les entreprises de CMA et la RSE

✓ La pré-étude sur le « Parcours d'entreprise responsable »

La CAPEB a lancé une pré-étude, fin 2016 pour définir les principaux axes, contours et bénéfices d'un « Parcours d'entreprise responsable », qui serait proposé aux entreprises artisanales du bâtiment intéressées par la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Ainsi, chaque entreprise pourrait entrer dans une démarche RSE à partir du domaine qu'elle aurait choisi ; par exemple, une entreprise RGE entrerait par la transition énergétique, une entreprise Handibat® par l'accessibilité, etc.

Pour mener à bien cette pré-étude, ont été consultés, entre autres, les présidents d'UNA, des acteurs de la filière (Plan Bâtiment Durable, QUALIBAT), les consommateurs et grands clients, ainsi que les représentants de l'artisanat comme l'U2P et IRIS ST.

✓ Résultats

Deux enseignements ressortent de cette pré-étude :

- **Un point positif :**
les artisans du bâtiment sont tout à fait « légitimes » à intervenir sur le développement durable, notamment en tant qu'acteurs de proximité et acteurs incontournables en rénovation du parc existant.
- **Un paradoxe :**
les entreprises artisanales du bâtiment ont une perception vague de la RSE, alors même qu'un certain nombre d'entre elles s'y inscrivent grâce à leurs actions, qu'elles qualifient de « naturelles ».

✓ Propositions

Ainsi, le futur parcours d'entreprise artisanale responsable devrait :

1. **s'appuyer sur les nombreuses actions déjà réalisées par la CAPEB** sur le sujet : ECO Artisan, guide déchets, HANDIBAT...
2. **reposer sur un « état d'esprit »** (coopération, citoyenneté...) dans lequel les entreprises pourraient se reconnaître et leur « **donner envie** » de s'engager dans une dynamique positive, sans leur créer de nouvelles contraintes
3. **faire progresser l'entreprise sur les thématiques** incontournables qui ont été **identifiées** à savoir : offre de travaux responsables en lien avec les enjeux des artisans, éthique des affaires, responsabilité environnementale, développement de l'artisanat et culture d'entreprise, rôle des artisans dans la communauté locale.

LE PROGRAMME DES DEUX JOURNEES DE JPC DE L'UNA CMA

JEUDI 20 AVRIL

12h30-14h00 Déjeuner

14h00 – 14h30 Accueil des délégués

14h30 – 15h45 Ouverture des Journées Professionnelles de la Construction de l'UNA Charpente-Menuiserie-Agencement

Informations statutaires de l'UNA Charpente-Menuiserie-Agencement

Informations diverses sur le secteur de la construction bois

15h45 – 16h45 Pause et visite de l'exposition

16h45 – 18h00 Le marché de l'agencement pour les artisans

Ce marché couvre un large spectre d'activités qui va de l'agencement très spécifique des locaux professionnels et commerciaux pour lequel interviennent des entreprises spécialisées dans l'agencement jusqu'au marché de l'équipement des logements. Dans ce marché, nous retrouvons traditionnellement le menuisier-agenceur qui travaille aussi bien sur l'équipement d'une salle de bain que sur la mise en œuvre d'un escalier ou d'un parquet.

La présentation proposera une « photographie » de la place des artisans dans ce secteur qui peut être parfois porteur et parfois en crise.

VENDREDI 21 AVRIL

9h00 – 9h30	Accueil des délégués et visite de l'exposition
9h30 – 10h30	La formation et les compétences A travers deux ou trois parcours professionnels, il est illustré que l'on peut évoluer tout au long de sa vie. A cet effet, des outils de la branche et de la filière bois seront présentés avec des réponses permettant une grande réactivité et une anticipation active des évolutions qui évoluent sans cesse en s'appuyant sur toutes les formes de formation qui viennent à tout moment aider le professionnel, dirigeant ou salarié.
10h30 – 11h00	Pause et visite de l'exposition
11h00 – 11h15	Les outils du 21^{ème} siècle pour les professionnels du bois (partie 1) : Démonstration de drone à l'extérieur du bâtiment (zone balisée)
11h15 – 12h30	Les outils du 21^{ème} siècle pour les professionnels du bois (partie 1/suite) Depuis toujours, les professions ont évolué en fonction de la nature et des performances des outils qui sont à leur disposition. Après l'ère industrielle durant laquelle la motorisation de l'outil a vu son avènement, le 21 ^{ème} siècle offre à son tour de nouvelles possibilités : pour commencer ce thème, après la démonstration de drone, seront présentées les différentes utilisations qu'il est envisageable de faire avec ce nouvel outil.
12h30 – 14h30	Déjeuner et Pause et visite de l'exposition
14h30 – 15h45	Les outils du 21^{ème} siècle pour les professionnels du bois (partie 2) Avec le même objectif que la démonstration précédente, il sera proposé une seconde démonstration pour présenter les possibilités et les avantages d'un scanner 3D pour les professionnels du bâtiment et du bois.
15h45 – 16h45	Pause et visite de l'exposition
16h45 – 18h00	Débat et échange sur « Le commerce dans l'entreprise artisanale : impératif ou utopie ? » Concernant ce sujet qui est de plus en plus au cœur du développement des entreprises, cette question sera posée aux délégués qui pourront échanger avec les membres de l'équipe de l'UNA Charpente-Menuiserie-Agencement mais aussi entre eux.



Les candidats doivent remplir la fiche de candidature et la retourner dûment complétée **avant le 31 janvier 2018**, cachet de la Poste faisant foi à :

Concours de l'innovation de la CAPEB
Hopscotch Paris
23/25 rue Notre-Dame-des-Victoires
75002 PARIS

La fiche de candidature est disponible dans toutes les CAPEB, sur le site www.capecb.fr ou sur simple demande en contactant le [01 58 65 10 77](tel:0158651077) ou concours-innovation@capecb.fr

L'envoi peut être accompagné de pièces jointes illustrant l'initiative présentée : photos, articles de presse, plaquette commerciale, ou tout document pouvant appuyer la candidature.

Le règlement du concours a été déposé chez Albou & Yana, huissiers de justice associés, en janvier 2017

➔ Catégorie Démarches

Vous êtes un artisan, vous avez mis en place une démarche innovante dans votre entreprise (organisation, communication, démarches commerciales, offre...), avec d'autres entreprises artisanales ou avec d'autres acteurs de la filière? La catégorie "Démarches" est faite pour vous !

Les candidats éligibles

Entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun français.

Le cahier des charges

Sera déclaré vainqueur, le ou les candidat(s) dont la démarche répond au maximum de critères suivants :

- Nouveauté, caractère innovant dans l'offre de service aux clients
- Pertinence de la "réponse" par rapport à un contexte
- Collaboration exemplaire entre artisans et/ou partenaires
- Qualité, pérennité, caractère professionnel

Dotation

Un chèque de 5 000 € et la promotion de la démarche.

➔ Catégorie Produits

et Services destinés aux Entreprises

Vous êtes un artisan, un fabricant, une entreprise de services, une association, un organisme et vous avez développé une solution ou un produit innovants spécifiquement adapté aux besoins des entreprises artisanales du bâtiment : la catégorie "Produits et Services" s'adresse à vous.

Les candidats éligibles

Entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun, fabricants, industriels, entreprises de services, organismes publics et para-publics, associations.

Le cahier des charges

Sera déclaré vainqueur, le ou les candidat(s) dont la démarche répond au maximum de critères suivants :

- Nouveauté, caractère innovant
- Valorisation du savoir-faire des artisans
- Pertinence de la "réponse" par rapport à un besoin spécifique lié aux travaux de rénovation ou aux problématiques des TPE artisanales
- Gains permis en termes d'amélioration de la gestion de l'entreprise, de rapidité, d'efficacité, de facilité ou de qualité de mise en œuvre
- Qualité, pérennité

Dotation

Promotion et communication auprès des entreprises artisanales.